



ATLAS COMMUNAL LINDRE-BASSE















Orchis bouc Himantoglossum hircinum

Photo: AS.Chaplain

Cuivré des marais Lycaena dispar

Photo: AS.Chaplain

Pie grièche écorcheur Lanius collurio

Photo: J. Branciforti



Représentation de la zone Est du PnrL, des villes portes et de la commune de Lindre-Basse

Contact PnrL : Anne-Sophie CHAPLAIN 03.83.84.25.36

Verger traditionnel Lindre-Basse

Photo: AS. Chaplain

Etang de Lindre Lindre-Basse

Photo: AS. Chaplain







UN ATLAS COMMUNAL, COMMENT ET POURQUOI?

Le programme Atlas communal a été mis en œuvre en 1993 par le Parc naturel régional sur les communes de son territoire dans le cadre de sa politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et des paysages, en application de l'article 1-24 de sa nouvelle charte. La réalisation des atlas est totalement prise en charge par le Parc, grâce au concours financier, du Conseil Régional de Lorraine et du Ministère de l'Environnement.

Ce programme a pris un nouvel essor avec le lancement, en 2000, sur la zone est, d'une cartographie assistée par ordinateur avec utilisation de prises de vue satellites. Dans ce cadre la commune a reçu, en 2004, la carte d'occupation du sol de son territoire, issue de cette étude.

Le but premier de cet atlas est la description cartographiée des espaces non bâtis présents sur le ban communal, dans une optique de connaissance de l'environnement. Ceci concerne l'ensemble des espaces périvillageois, agricoles, forestiers..., qui peuvent inclure des sites naturels remarquables, mais tirent également leur intérêt global (diversité biologique, paysages) de la "nature ordinaire".

Cet atlas est une base de connaissance des richesses écologiques (milieux, faune, flore) présentes sur chacune des communes, dont il donne un <u>aperçu à un moment donné</u>, qui est celui de la prospection de terrain.

Les prospections de terrain ont été réalisées d'avril à août par des étudiants en écologie encadrés par des chargés d'étude du Parc ; elles ont été complétées par des informations provenant de partenaires scientifiques du Parc, d'autres études détenues au Parc ou de personnes ressources (maires, forestiers, agriculteurs, chasseurs, naturalistes locaux...). Nous remercions les stagiaires qui ont mis leurs réelles compétences et leur passion au service de la connaissance de votre commune, ainsi que les villageois qu'ils ont rencontrés et qui les ont fort bien accueillis et leur ont fait part de leur connaissance du territoire, de sa faune et de sa flore.

L'atlas n'a pas l'ambition d'être exhaustif, mais il doit vous permettre d'être informés sur les grandes caractéristiques écologiques du territoire que vous côtoyez tous les jours et de prendre conscience de sa richesse et de sa sensibilité, ou plus simplement de satisfaire votre curiosité.

Il constitue un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement au sens large, pour les élus, aménageurs, ou tout autre utilisateur de l'espace communal.

Ainsi, les informations fournies par l'atlas d'une commune doivent permettre à celle-ci et à ses partenaires d'intégrer le respect de l'environnement, sans avoir à faire de recherche rebutante, en amont des procédures de Plan Locaux d'Urbanisme, de remembrement ou autres aménagements (déviation routière...) et de ne plus "mal faire" par manque d'information. Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur un territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation de leur patrimoine.

D'autre part, au vu de l'intérêt des sites et de leur sensibilité, des mesures permettant de préserver ou de recréer l'intérêt écologique des milieux (gestion, renaturation, protection...) peuvent être envisagées, en accord avec les intéressés (communes, propriétaires privés ou exploitants agricoles). Ces mesures peuvent se traduire par une gestion "écologique" des sites, c'est à dire respectueuse des espèces et des milieux (par exemple par le biais de pratiques agricoles adaptées). Des techniques de "renaturation" peuvent être envisagées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel (entretien "doux" ou reconstitution de milieux favorables à la

biodiversité comme les berges de rivières, pelouses sèches, haies...). Une protection (maîtrise foncière communale, par exemple) peut être souhaitable pour certains milieux, compte tenu de l'existence de menaces ou de leur grande valeur écologique.

Dans tous les cas, l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine (voir organigramme en fin de document) se tient à la disposition des communes ou personnes intéressées pour mener à bien de telles interventions concrètes. Vous pouvez joindre Anne-Sophie CHAPLAIN au 03.83.84.25.36 qui a en charge la réalisation et le suivi des Atlas communaux en Zone Est.

STRUCTURE DU DOCUMENT

Après ce l'historique et le descriptif du programme, vous trouverez l'état d'avancement du programme ATLAS COMMUNAL sur l'ensemble des communes du territoire.

Les données concernant la commune, comportent :

- une **présentation** synthétique **du territoire** de la commune et du contexte géographique ou écologique dans lequel elle s'inscrit.
- la liste des milieux présents sur la commune.
- des <u>données cartographiques</u> généralement au 1/25000, restituant la situation au moment des prospections de terrain :

* sur support papier :

- une carte de l'occupation du sol (prairie, terres labourées, forêts...),
- une **carte de typologie**, c'est à dire la description avec plus de précision des types de milieu qui sont observés (type de peuplement forestier, prairie sèche ou humide...).
- une carte avec le **périmètres des zones relevant d'inventaires** écologiques (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux, RAMSAR...), **de mesures réglementaires** de protection de l'environnement (protection de captage, arrêté de biotope, réserve de chasse, site inscrit, loi littoral...) **ou de démarches contractuelles** (conventions de gestion, mesures agri-environnementales...),
- le mode de lecture du tableau de synthèse et de la carte des valeurs écologiques,
- une carte de la valeur écologique du territoire,
- le tableau de synthèse du patrimoine naturel de la commune.

* sur *support transparent*, à superposer aux cartes précédentes :

- le fond de carte IGN de la commune
- deux **planche(s) de photographies** illustrant les principales espèces remarquables de la commune.

En annexe "pour en savoir plus":

- la liste des **espèces protégées** présentes sur la commune.
- des "fiches signalétiques" sur les **espèces animales ou végétales** les plus remarquables rencontrées sur la commune,
- des fiches sur les principaux types de **milieux** présents sur la commune,
- des fiches synthétiques présentant les **inventaires**, **mesures réglementaires et contractuelles en environnement** concernant la commune,
- un **organigramme** du Parc de Lorraine pour correspondre avec le bon interlocuteur.

Limites de la zone Est du PnrL prairie présalés continentaux Etang, cours d'eau boisements divers Forêt de résineux Forêt caducifoliée SARREBOURG Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du PnrL Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV 1999 DIEUZE **CHATEAU-SALINS**

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LINDRE BASSE et de ses grandes caractéristiques écologiques

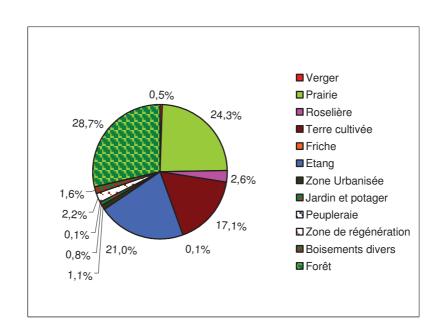
La commune de Lindre-Basse est située dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine. Celle-ci appartient au Pays du Saulnois.

La particularité de la commune de Lindre-Basse est la présence de l'étang de Lindre à quelques pas du village. Il représente avec trois autres étangs 21% de la surface de la commune.

Les terres agricoles, quant à elles, recouvrent 41% de la surface du territoire dont 24% sont représentées par le milieu prairial. Ensuite, on trouve une importante zone forestière localisée principalement au Sud-ouest de la commune qui représente 29% de la surface du ban communal (Bois de Saint Jean, Romersberg, La petite Groue). Le village lui, est localisé au centre de la commune, il est entouré de jardins, de potagers et de quelques vergers traditionnels.

Le territoire de Lindre-Basse se caractérise aussi par la présence de quelques ruisseaux, notamment la Seille ainsi que celle de trois étangs forestiers (Osteweiher, Voite Etang, Etang des Sœurs Grises).

Le périmètre Natura 2000 couvre la quasi totalité de la commune à l'exception du village et des terres agricoles situées au Nord de celui-ci.



D'après l'occupation du sol, la commune peut facilement être scindée en cinq unités écologiques majeures :

Le village et sa périphérie. La particularité de ce village est la présence de cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) que l'on voit surtout autour de la volière du domaine du Lindre et sur les toits des maisons. La mosaïque de <u>prairies peu humides, humide et très humides, les jardins et potagers</u> et <u>les quelques vergers traditionnels</u> aux alentours proches constituent autant de refuges et de sites d'accueil pour la faune (en particulier l'avifaune).

- L'étang de Lindre. Intéressant par sa superficie et sa quiétude, il est une halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux Fuligule milouin (Aythya ferina), Grandes aigrettes (Egrette alba), Garot à œil d'or (Bucephala clangula). Les roselières et les zones boisées qui l'entourent jouent un rôle important dans la protection contre l'érosion et la protection des eaux. Ces bandes boisées et ces roselières ont aussi un intérêt biologique majeur notamment au niveau de la faune. En effet, ces milieux servent de refuge ou de site de nidification pour de nombreux oiseaux comme la Rousserole turdoïde (Acrocephalus arundinaceus), le Râle d'eau (Rallus aquaticus), le Héron pourpré (Ardea purpurea) ou encore le Pygargue à queue blanche (Halieatus albicilla).

Un important cortège d'amphibiens et d'insectes souligne d'autant plus l'intérêt biologique majeur de ce site. Quelques espèces de la flore aquatique également présentes sont protégées régionales comme le Jonc des chaisiers glauques (Schoenoplectus tabernaemontani).

- Une zone halophile. Située le long de la Seille à l'Ouest de la commune (entrée de la commune depuis Dieuze), cette zone est essentiellement composée de prairies très humides salées et de prairies humides moyennement salées. Ces prairies ont une spécificité rarissime en Europe continentale par leur nature halophile. En effet, elles renferment des espèces animales (insectes) et surtout végétales qui se sont adaptées à une forte salinité de l'eau. On y retrouve 3 espèces protégées en Lorraine, le Troscart maritime (*Triglochin palustris*), le Jonc de chaisiers glauques (*Schoenoplectus tabernaemontani*) et la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*). Ces plantes normalement inféodées au littoral sont présentes dans ces milieux. Cette zone très humide est aussi un site intéressant pour le Héron pourpré (*Ardea purpurea*) et le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) qui l'occupent régulièrement. Ce site, propriété communale, est géré par convention avec le Conservatoire des Sites Lorrains et le Parc naturel régional de Lorraine.
- Les terres agricoles. Les prairies sont nombreuses et ont une humidité variable. La présence de haies à leurs abords renforce leur rôle écologique. Elles sont par exemple, des zones de gagnage pour la Cigogne blanche. De plus, du fait de la proximité de l'étang de Lindre une avifaune migrante nombreuse et variée séjourne dans ces milieux riches pour se nourrir. C'est le cas, par exemple de la Grue cendrée (*Grus grus*) ou encore de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*). La flore quand à elle ne présente pas un caractère remarquable, on y retrouve un cortège floristique commun.

Le Cuivré des marais (*Thermolycaena dispar*), papillon rare en Europe et protégé en France vit dans certaines d'entre elles où il se reproduit sur les Rumex.

Enfin, les cultures ne présentent pas d'intérêt écologique. Toutefois, on note la présence de quelques plantes messicoles ainsi que celle de bosquets, de boisements de bord de cours d'eau et de haies éparses qui amènent une diversité paysagère au sein de l'espace agricole et offrent des lieux de refuge et des corridors de déplacement pour la faune.

Les milieux forestiers. Trois zones forestières occupent la commune de Lindre-Basse, il s'agit au Sud Ouest de la forêt domaniale de Saint-Jean, à l'Est, une partie de la forêt domaniale du Romersberg et le bois de la Groue un peu plus au Nord. Des espèces végétales rares comme la langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*) protégée en Lorraine, sont présentes, ainsi que le Dicrane vert (*Dicranum viride*) une mousse rare et protégée au niveau européen. Au niveau de l'avifaune, on notera l'existence du Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*) espèce très rare à l'échelle de la France et protégée au niveau Européen. Concernant les amphibiens, il faut

noter la présence de Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*), espèce en raréfaction européenne.

Trois étangs forestiers se localisent dans la forêt de Saint-Jean. Ces étangs renferment une flore très intéressante notamment le Voite étang où on retrouve la Laîche Souchet (*Carex bohemica*), le Jonc de chaisiers glauques (*Schoenoplectus tabernaemontani*), la Limoselle (Limosella *aquatica*), toutes protégées en Lorraine ou encore l'Elatine à trois étamines (*Elatine triandra*) très rare en Lorraine.

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaires, abritant de nombreuses espèces végétales et animales protégées aux niveaux régional, national et même européen, la commune de Lindre-Basse est écologiquement fort riche. Ceci justifie d'ailleurs l'existence des périmètres suivants.

La plus grosse partie de la commune fait partie du site Natura 2000 de l'étang de Lindre. En effet, seul le village et les parcelles agricoles situées au Nord du village ne sont pas incluses dans le périmètre du site.

D'autre part, l'étang de Lindre est classé en Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du fait du nombre important d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive habitat. Il est aussi inscrit en zone RAMSAR, labellisation internationale reconnaissant l'importance de ce site pour les zones humides. A noter qu'il n'existe que 23 zones RAMSAR en France.

Enfin, 4 entités de la commune sont classées en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF¹) référencées 00120037 « Etang de Lindre », 00120090 « Prairies et marais du bassin versant du Lindre et massifs forestiers », 00120050 « Les bayeux et la haie du Sorbier », et 00120064 « Mares tourbeuses du Romesberg ».

La gestion du patrimoine naturel de la commune passe donc par la conservation des espaces remarquables, mais aussi par la préservation des haies, des petits boisements au niveau des terres cultivées et des vergers traditionnels autour et dans le village. Des actions comme la réimplantation de haies en limite de parcelles permettraient la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage. La réimplantation de haies est de plus une opération qui peut rentrer dans le programme de renaturation mené par le Parc naturel régional de Lorraine.

¹ Renvoi à la fiche annexe correspondante.

LISTE DES TYPES DE MILIEUX PRESENTS A LINDRE BASSE

Ce texte énumère les différents types de milieux présents sur les 1099 ha du territoire de la commune de Lindre-Basse.

Il s'agit d'une introduction à la consultation des cartes de *l'occupation du sol* et des *types de milieux*.

Sont ainsi présents à Lindre-Basse, dans l'espace non bâti :

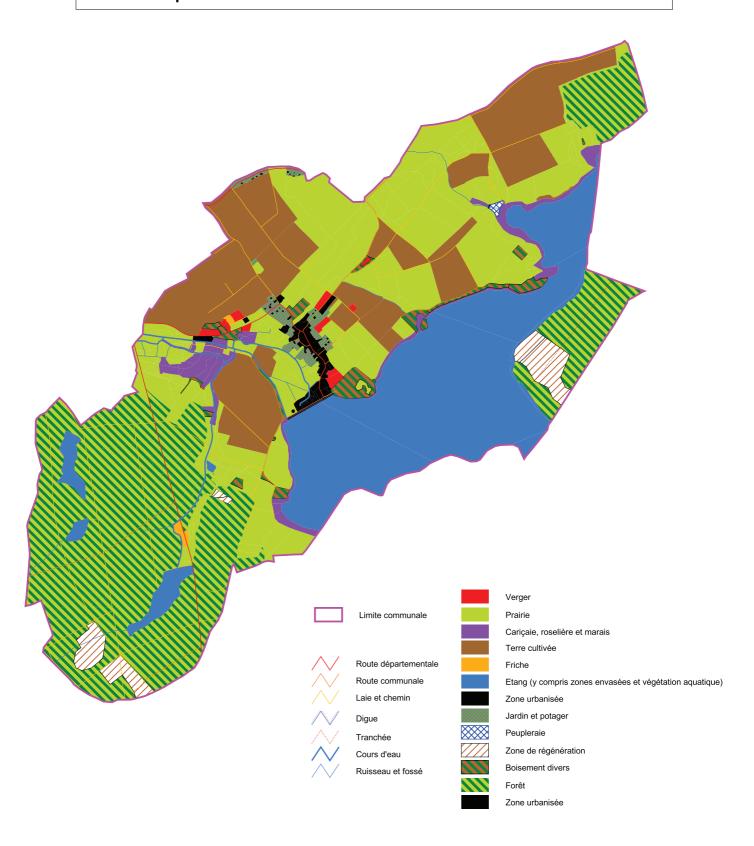
Au sein de l'espace agricole

- des champs cultivés
- ♦ des friches
- des prairies appartenant à 3 grands types :
 - > très humides
 - humides
 - > peu humides
 - > très humides salées
 - humides moyennement salées
- des vergers traditionnels
- des jardins et potagers
- quatre étangs et leurs berges
- ♦ des mares
- des ruisseaux et des fossés (avec leurs ripisylves)
- des haies
- des roselières (phragmitaies, cariçaies, jonçaies)
- une peupleraie
- des boisements divers

Au sein de l'espace forestier

♦ de la forêt de feuillus de plaine argileuse

Occupation du sol : Commune de Lindre-Basse

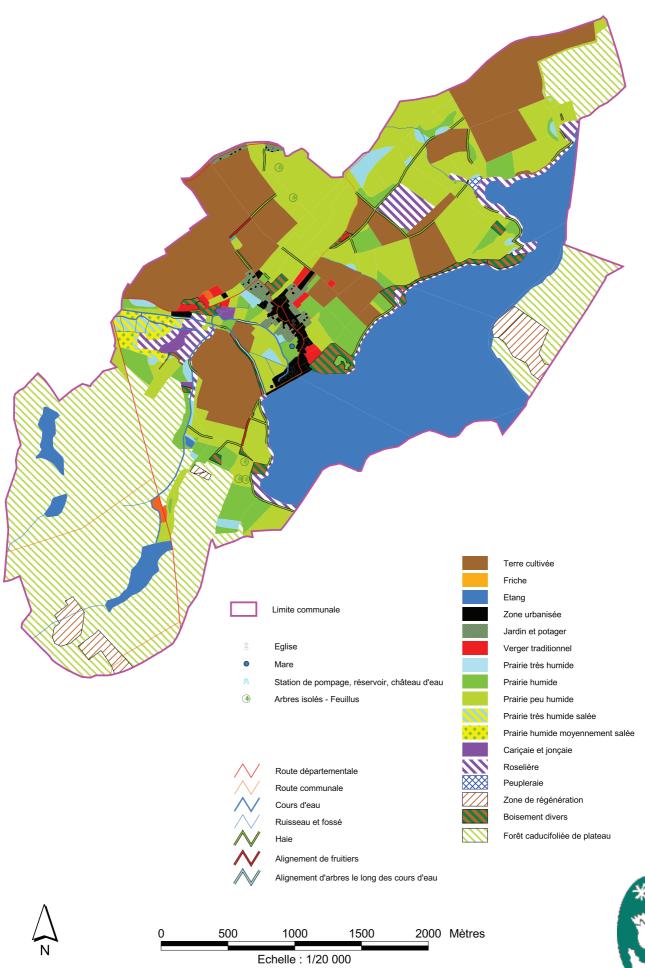






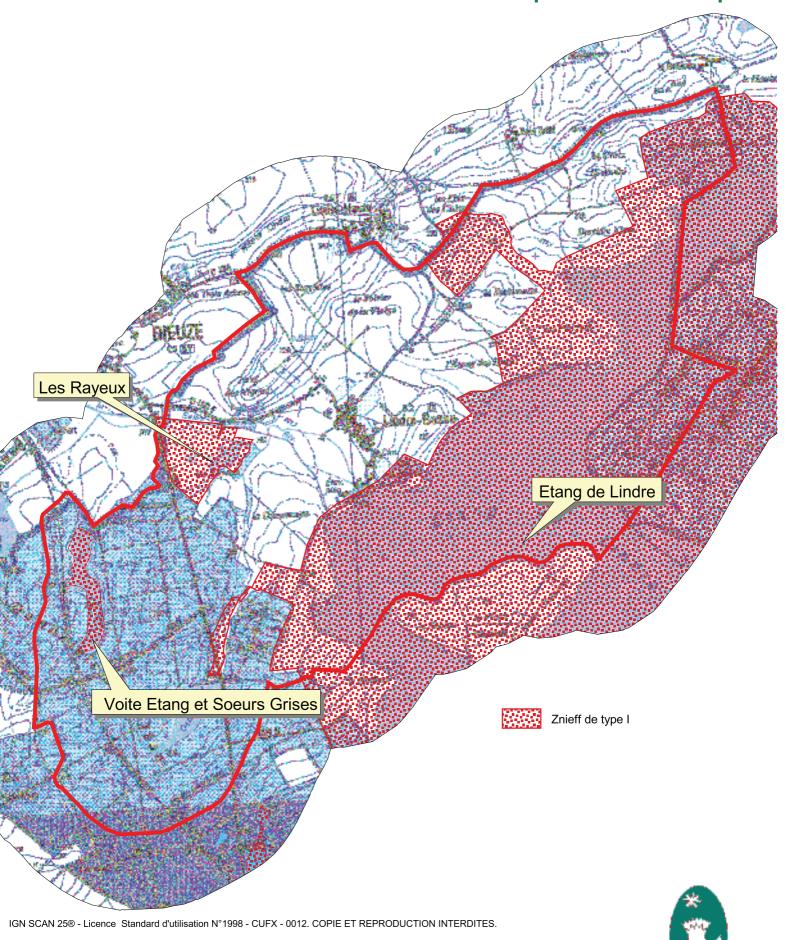


Typologie des milieux : Commune de Lindre-Basse





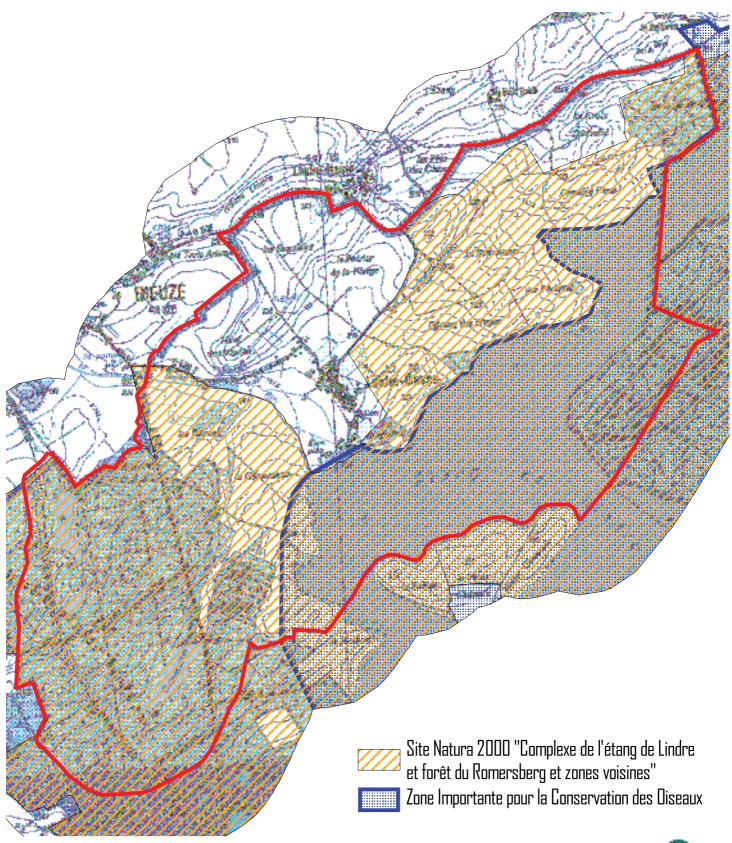
Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique



0.5

1.5 Kilomètres

Périmètres Directive Habitat et Directive Diseaux

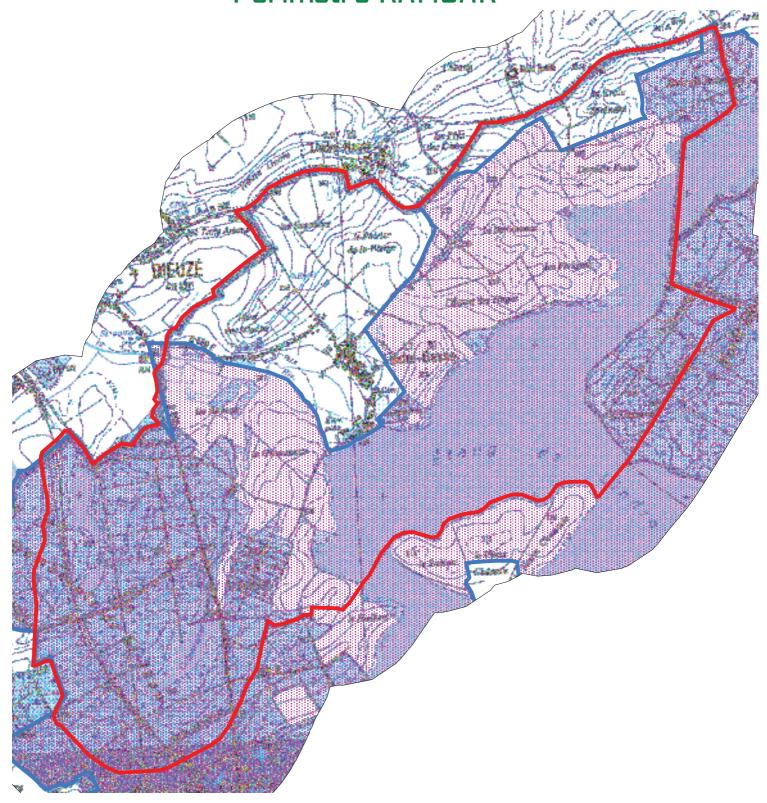


IGN SCAN 25® - Licence Standard d'utilisation N°1998 - CUFX - 0012. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES.





Périmètre RAMSAR



IGN SCAN 25® - Licence Standard d'utilisation N°1998 - CUFX - 0012. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES.





Mode de lecture du tableau de synthèse des valeurs écologiques

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologique en vis à vis. De la gauche vers la droite on a :

Le lieu-dit et le type de milieu: cette colonne comporte les noms propres des lieuxdits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

Le patrimoine naturel : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombres de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuel et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

L'intérêt écologique: cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

<u>Sans intérêt remarquable (en blanc)</u>: ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie...)

Intérêt Local (en jaune): ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques ...). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes d'où leur intérêt.

<u>Intérêt Parc (en vert)</u>: ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leurs raretés leur confèrent donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

Intérêt Régional (en rouge): ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

<u>Intérêt National ou International (en violet)</u>: ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voir international (ex :les mares salées, prairie à courlis cendré ...).

ATLAS COMMUNAL

TABLEAU DE SYNTHESE

Intérêt écologique	National à International	National à international
Qualités fonctionnelles et potentialités du Intérêt écologique milieu	Ces milieux abritent une faune et une flore remarquables ainsi que plusieurs habitats inscris sur la Directive Habitats. Ils font partie du périmètre du site Natura 2000 de l'étang de Lindre. Les Rayeux font l'objet d'une gestion conservatoire par le Conservatoire des Sites Lorrains et la Parc naturel régional de Lorraine. CF. Fiche « Héron pourpré », « Cuivré des marais ».	Cet étang entouré de ses roselières et boisements représente un ensemble de milieux complémentaires permettant l'accueil d'une faune et d'une flore très diversifiées comportant des espèces rares au niveau régional, national voire international. C'est aussi la taille de cet étang et sa quiétude qui permettent à une avifaune et plus généralement une faune avifaune et plus généralement une faune aussi diversifiée de s'y installer. La richesse de cet étang a concouru à la création du site Natura 2000 et à la zone RAMSAR du même nom. Cf. Fiche « Les étangs », « La Rainette verte », « Les Libellules de Lorraine ».
Patrimoine naturel	Cinq espèces végétales protégées au niveau régional se trouvent sur cet ensemble ce qui en fait un milieu exceptionnel. Il s'agit de trois espèces halophiles: la Samole de Valerand (Samolus valerandi), le Troscard maritime (Triglochin maritimum), le Troscard des marais (Triglochin palustre) et de deux espèces non halophiles, la langue de serpent (Ophioglossum vulgatum) et le Jonc des chaisiers glauque (Schoenoplectus tabernaemontani). Un papillon, le Cuivré des marais (Lycaena dispar), protégé au niveau national, affectionne ces près. Une avifaune toute aussi riche s'y retrouve, il n'est pas rare de voir le Héron pourpré (Ardea purpurea), protégé au niveau européen, dans ces lieux.	L'élément le plus remarquable de cet étang est la richesse avifaunistique qu'il accueille. En effet, c'est un site d'hivernage ou une halte migratoire pour de nombreuses espèces avifaunistiques liées au milieu aquatique. En période inter nuptiale, on peut retrouver des milliers de Fuligules milouins ou encore la présence plus ou moins régulière d'espèces rares comme le Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus), l'Aigle criard (Aquila clanga) ou le Pygargue à queue blanche (Halieatus albicilla) tous protégés au niveau européen. La richesse de cet étang est liée aux milieux qui l'entourent notamment aux roselières et aux boisements de ses abords, qui abritent la Rainette verte (Hyala arborea) ou encore le Triton crêté (Triturus cristatus) protégés en France. L'Anax parthénopéen (Anax parthénope) et l'Aeschne affine (Aeshna affinis), deux libellules très rares en Lorraine s'y retrouvent. La flore est aussi remarquable, la Laîche souchet (Carex bohemica), la Renoncule de Rion (Ranunculus rionii) et le Potamog graminéus) tous protégés au niveau régional sont à noter.
Lieu-dit et type de milieu	1 Près salés, marais, rosellère Les Rayeux	2 Etang et roselières Etang de Lindre

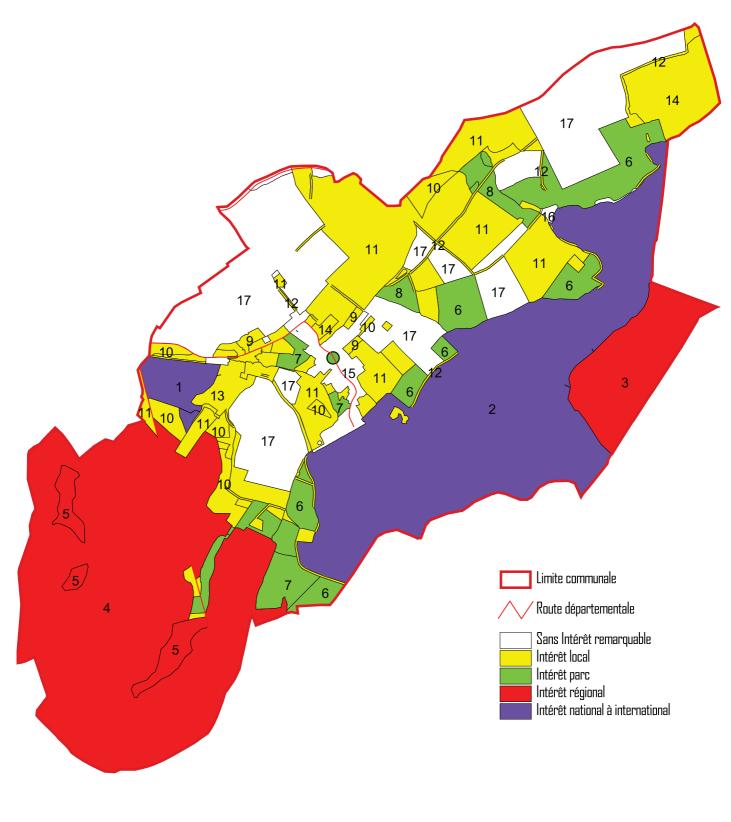
Régional	Régional
Cette forêt qui s'inscrit dans le périmètre Natura 2000 de l'étang de Lindre abrite des habitats rares et à protéger au niveau européen. Le suivi des populations de Pic cendré serait à effectuer car l'espèce est en déclin au niveau national. Cf. Fiches « Le milieu forestier », Le Gobemouche à collier » et « Les Chauves-souris ».	Comme ci-dessus, cette forêt s'inscrit dans le périmètre Natura 2000 de l'étang de Lindre, elle abrite aussi des habitats rares et protégés en Lorraine. Cf. Fiches « Blaireau », « Lucane cerfvolant », et « Chat sauvage »
Le cortège floristique est classique: Chêne pédonculé, Pulmonaire à feuille sombre, Hêtre. La faune associée se compose du Blaireau, du Chat sauvage (<i>Felis sylvestris</i>), protégé au niveau national, mais aussi du Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>), oiseau rare au niveau national, et du Pic cendré (<i>Picus canus</i>), qui sont tout deux protégés au niveau européen. La Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>) est une chauve-souris peu commune en Lorraine, protégé au niveau national. A noter le signalement de la présence du Lynx (<i>Lynx lynx</i>), protégé en Europe, dans ce massif. Il existe des mares forestières dans lesquelles on trouve notamment, des Grenouilles de Lesson (<i>Rana lessonae</i>) des Tritons alpestres (<i>Triturus alpestris</i>) et des Tritons ponctués (<i>Triturus vulgaris</i>) tous protégés au niveau national. Le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>), protégé au niveau européen est également présent.	La végétation se compose notamment de la Stellaire holostée, de l'Aspérule odorante, du Chêne pédonculé, du Chêne sessile, et du Charme. Une mousse rare et protégée au niveau européen, le Dicrane vert (<i>Dicranum viride</i>), y a été trouvée. La faune est assez variée, on y retrouve, le Blaireau, le Chat sauvage (<i>Felis sylvestris</i>) protégé au niveau national ou encore le plus grand coléoptère d'Europe, le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) rare en Lorraine et protégé au niveau européen.
3 Milieu forestier « Forêt caducifoliée de plaine argileuse » Forêt domaniale du Romersberg	4 Forêt caducifoliée de plaine argileuse Forêt domaniale de Saint- Jean

Régional	Parc	Parc	Parc
Ces étangs sont à préserver pour leur flore mais aussi pour la conservation de la richesse avifaunistique. En effet, ils sont situés à proximité de l'étang de Lindre mais présentent des conditions écologiques différentes (niveau d'eau, milieux forestier) qui vont permettre à certains oiseaux de s'y réfugier à certaines périodes de l'année. Ce type d'étang peut aussi convenir à l'alimentation de la Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>), une espèce typiquement forestière, observée régulièrement dans le secteur.	La proximité de l'étang apporte un rôle fonctionnel important à ces prairies. En effet, elles ont un rôle tampon entre les parcelles agricoles cultivées et l'étang et permettent ainsi une épuration des eaux de ruissellement. Cf. Fiche « Les prairies naturelles »	Ces prairies sont intéressantes car elles sont de plus en plus rares du fait des opérations de drainage. Leur maintien est garant de la préservation de la biodiversité.	Ce cortège floristique se compose de nombreuses espèces oligotrophes peu communes en Lorraine qui caractérise un type prairial rare en Lorraine.
La flore de ces étangs est très intéressante, on y trouve trois espèces protégées au niveau régional : la laîche Souchet (Carex bohemica), la Limoselle (Limosella aquatica) et le Jonc des chaisiers glauque (Schoenoplectus tabernaemontani). D'autres espèces rares en Lorraine, l'Elatine à trois étamines, le Potamot à feuilles capillaires et l'Utriculaire commune, plante carnivore aquatique, affectionnent ces étangs. La faune associée se compose notamment du Triton crêté (Triturus cristatus) protégé en France, du Fuligule morillon (Aythya fuligula) et d'une libellule très rare en Lorraine l'Aeschne affine (Aeshna affinis).	Cet ensemble de prairies pour la plupart moyennement amendées abrite une flore diversifiée ainsi que quelques espèces peu communes comme l'Achillée sternutatoire, la Serratule des teinturiers ou encore une orchidée, l'Orchis à larges feuilles. Ces prairies forment des territoires de chasse pour le Busard des roseaux (Circus aeruginosus) ou le Busard saint-martin (Circus cyaneus), protégés en Europe.	La flore de ces prairies est diversifiée, on y retrouve une flore typique avec notamment la Fleur de coucou, le Jonc glauque, la Menthe aquatique mais aussi des espèces moins commune comme l'Achillée stemutatoire. Ces prairies peuvent servir de zone de gagnage pour des oiseaux comme la Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) protégée au niveau européen.	Ces pairies sont peu amendées, elles se composent d'une flore nombreuse et peu fréquente avec la Succise des prés, le Lin purgatif, la Laîche glauque ou la Violette hérissée. A noter la Gaudinie fragile, très rare en Lorraine.
5 Etangs forestiers Voite Etang, Etang des sœurs grises, Osterweiher	6 Mosaïque de prairies peu humides à très humides Bordure de l'étang de Lindre	7 Prairies humides à très humides Epars sur la commune	8 Prairies peu humides Epars sur la commune

Local	Local	Local	Local
Ces vergers sont de petite taille et disséminés sur la commune, situés pour le plupart en zone péri-villageoise. Dès lors leur potentiel écologique reste faible malgré une avifaune nombreuse mais banale. Cf. Fiche « Verger traditionnels »	Prairies intéressantes par leur diversité mais mériteraient d'être moins amendées et fauchées tardivement pour accueillir plus d'espèces remarquables Cf. Fiche « La Grue cendrée »	Comme pour les parcelles précédentes, une gestion un peu plus appropriée avec moins d'apports organiques et une fauche tardive permettrait l'arrivée d'espèces très intéressantes présentes sur d'autres parcelles de la commune.	Ces petits milieux sont à préserver car ils servent de refuge à une faune nombreuse. Ils ont également un rôle paysager, brisant la monotonie des cultures et, dans le cas de la ripisylve, un rôle de maintien des berges des cours d'eau. Cf. Fiche « Les Haies » et « Pie grièche écorcheur »
Mirabelliers, Quetschiers et Pommiers se retrouvent dans ces vergers. La flore herbacée y est banale. L'avifaune y est nombreuse. On notera le Verdier d'europe (<i>Carduelis chloris</i>), le Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) et le Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>), tous protégés en France.	La flore rencontrée est banale. Elle se compose notamment de l'Achillée millefeuille, de la Luzeme lupuline, de la Renoncule rampante et du Dactyle aggloméré. On trouve sur ces prairies un maillage de haies qui accueillent, une avifaune importante avec notamment le Tarier pâtre (Saxicola torquata), et le Bruant jaune (Emberiza citrinella) tout deux protégés en France. A noter que les prairies du lieu dit « Le Poirier de la Vierge » sont une zone de gagnage pour la Grue cendrée (Grus grus) protégée au niveau national et européen.	Ces prairies humides présentent une bonne diversité d'espèces avec par exemple la Reine des près, la Renoncule flammette, le Silaüs des près ou le Jonc diffus. Ces prairies accueillent souvent le Héron cendré (<i>Ardea Cinerea</i>) protégé au niveau national qui se nourrit d'amphibiens ou de petits mammifères présents sur ces prairies.	Les Saules, les Rosiers des chiens et les Aubépines forment ces boisements linéaires. Le Moineau friquet (Passer montanus), le Bruant jaune (Emberiza citrinella) tout deux protégé au niveau national ou la Pie grièche écorcheur (Lanius colluno) protégée au niveau européen, y habitent. A noter, le Gobemouche gris (Muscicapa striata) et le Pic vert (Picus viridis) protégés en France qui affectionnent les saules tétards situés en bord de cours d'eau.
9 Vergers traditionels Epars sur la commune	10 Prairies peu humides Haies Epars sur la commune	11 Prairies humides et très humides Epars sur la commune	12 Haies et ripisylves Epars sur la commune

Local	Local	Parc	Faible	Faible	Faible
Ces milieux sont intéressants et riches lorsqu'ils sont intégrés aux prairies ou autres milieux qui les entourent. Ils servent de refuges et de zone d'alimentation à de nombreuses espèces animales.	Ces boisements sont importants pour de nombreuses espèces animales qui y trouvent un refuge au milieu d'un ensemble de prairies et de cultures très ouvert.	La remontée des effectifs de cette population est liée à l'implantation en 1977 d'un enclos de reproduction à proximité du village.		Souvent plantées pour assécher des zones humides, les peupleraies appauvrissent le milieu, provoquant la disparition de milieux et d'espèces peu communes.	Face au déclin de la flore lié aux pratiques agricoles, un emploi plus modéré de traitements phytosanitaires notamment en bordure de parcelle serait à préconiser. Cf. Fiche « les plantes messicoles », « Le Busard cendré ».
Ce sont des milieux très humides où se croisent la Massette, la Menthe aquatique ou le Roseau.	La strate arborée de ces boisements est classique, elle est constituée de Charmes, et de Chênes pédonculés. La strate herbacée quand à elle se compose d'Anémone sylvie, et de Primevère élevée. Ils accueillent aussi des oiseaux comme le Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) et la Sitelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>), espèces protégées au niveau national. Enfin le Renard roux y creuse son terrier.	Plusieurs Cigognes blanches (Ciconia ciconia) protégées au niveau national et européen nichent dans le village.		Les peupleraies sont très pauvres en diversité	La flore de ces milieux est très pauvre. Ces zones forment des territoires de chasse pour le Milan noir (Milvus nigrans) protégé en Europe et la Buse variable (Buteo buteo), rapace protégé en France. Elles peuvent dans certains cas servir de site de nidification pour le Busard cendré (Circus pygargus) lui aussi protégé en Europe.
13 Roselières, Cariçaies, Phragmitaies Epars sur la commune	14 Boisements divers Bois de la Groue Epars sur la commune	15 Espace bâti, jardins et potagers	Village et allentours	16 Peupleraie	17 Terres cultivées Epars sur la commune

Valeurs écologiques : Lindre-Basse



500

1000

1500 Mètres



Quelques espèces présentes sur Lindre-Basse

Illustrations photographiques

Le Crapaud commun (Bufo bufo)

Le plus grand des crapauds d'Europe. Corps trapu, peau pustuleuse, sa coloration est variable du gris terreux au brun-roux. Photo : M. Ribette





Gros passereau brun dessus et beigeâtre dessous. S'entend de mai à août dans les grandes roselières denses. Assez rare en Lorraine. – Photo : A. Fatras

(Acrocephalus arundinaceus)

Rousserolle

turdoïde



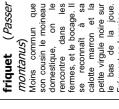
jardins, on le trouve également dans les bois et les forêts. Il est reconnaissable à sa grande queue et à son pelage roux. – Photo: B. Bischoff Hôte bien connu des parcs et des



Moineau

petite virgule noire sur le bas de la joue. Fréquent en Lorraine. -Photo F. Schwaab rencontre dans les fermes, et le bocage. Il se reconnaît à sa calotte marron et la son cousin le moineau on dans domestique,









Le plus grand de nos échassiers, dos gris avec un long sourcil noir chez les adultes. Apprécie les poissons, les

cendré

cinerea) Héron

reptiles, les amphibiens, des petits rongeurs mais aussi les oisillons. Forme des colonies bruyantes dans les arbres – Photo: F. Schwaab



Le Traquet pâtre (Saxicola torquata)

Plus petit que le moineau. Mâle coloré: tête et dos noir, côté du cou blanc, poitrine et ventre roux orangé et croupion clair. Habite les haies, les friches et les landes. Nid au sol – Photo: J.Branciforti



Le Lucane cerf-volant (Lucanus

Le plus grand coléoptère d'Europe, le mâle possède d'énormes mandibules. De couleur noire, le Lucane s'observe le soir. Se nourrit de sève. La larve vit dans le bois en décomposition. Rare en Lorraine et inscrit sur l'annexe II de la Directive Habitat. - Photo: PnrL





aeruginosus)
Grand rapace brun planant au dessus des prairies et des marais, il se nourrit de nombreux campagnols, ce qui en fait un auxiliaire précieux pour l'agriculture. Protégé en France, il est fréquent en Lorraine – Photo: F.Schwaab

Le Busard des roseaux (Circus

La Langue de serpent (Ophioglossum







des chaisiers Jonc

(Schoenoplectus glaudue

tabernaemontam)
De couleur verte et de grande taille (1,70m), l'inflorescence est rouge brune. Habite les eaux calmes et saumâtres. Protégée en Lorraine. - Photo : L. Godé



L'Achillée sternutatoire

(Achillea ptarmica)
Plante vivace, poilue, à tige érigée et feuilles découpées. Elle fleunt en juillet-août dans les prairies humides, au bord des ruisseaux sur sol acide ou neutre. – Photo: PnrL



(Crataegus L'Aubépine

monogyna)

Petit arbre ou arbuste aux branches minces et épineuses. Fleurs blanches odorantes et fruits rouges. Habite les forêts, hales, bois, brousailles. Commun en Lorraine – Photo: Pnrt.





Grande orchidée à inflorescence rouge-violet. Elle fleurit en mai dans les milieux humides en pleine lumière, de préférence dans les prairies de fauche – Photo: PnrL

larges (Dactylorhiza

L'Orchis feuilles majalis)





Troscart (Triglochin maritme

maritimum)
Plante de taille moyenne, vivace, à fleurs vertes vivace, à fleurs vertes minuscules. Habite les marais salés. Protégé en lorraine. Photo: L. Godé



Le Lychnis fleur-de-

coucou (Lychnis flos-

Plante vivace assez grande, ramifiée à fleurs roses pâles à foncées très découpées. Habitante typique des pariries peu humides et humides. Fleurit de mai à août. Assez commune en Lorraine. Photo: Y. Bemard cacall)

ATLAS COMMUNAL de Lindre-Basse ANNEXES

Liste des espèces protégées sur la commune

Fiches espèces

Faune

Le Héron pourpré

La Rainette verte

Le Cuivré des marais

Les Libellules

Les Chauves-souris

Le Blaireau

Le Lucane-cerf-volant

Le Chat sauvage

La Grue cendrée

La Pie-grièche écorcheur

Le Busard cendré

Flore

Les plantes messicoles

Fiches milieux

Les étangs

Les mares

Le milieu forestier

Les prairies naturelles

Le verger traditionnel

Les haies

Fiches procédures / législation

Les Espèces protégées

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Zone Importante pour la Conservation des oiseaux (ZICO)

La Directive Habitats (périmètre Natura 2000)

Les Espaces Naturels Remarquables (ENR)

Convention RAMSAR

Organigramme de l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine

Liste des espèces protégées



Observées sur la commune de Lindre-Basse

Cette liste non exhaustive est réalisée à partir des inventaires effectués par l'Atlas communal et des fiches ZNIEFF (Zone d'Intérêt Floristique, Faunistiques et Ecologique), ENR (Espaces Naturels Remarquables), ENS (Espaces Naturels Sensibles) et NATURA 2000 (Protection Européenne basée sur les Annexes II et IV de la Directive Habitats, et Annexe I de la Directive Oiseaux). Elle peut à tout moment être complétée et sera réactualisée régulièrement.

Espèces végétales

Nom latin	Type de protection
Schoenoplectus tabernaemontani	Protection régionale
Carex bohemica	Protection régionale
Ophioglossum vulgatum	Protection régionale
Limosella aquatica	Protection régionale
Potamogeton gramineus	Protection régionale
Ranunculus rionii	Protection régionale
Samolus valerandi	Protection régionale
Triglochin maritimum	Protection régionale
Triglochin palustre	Protection régionale
	Schoenoplectus tabernaemontani Carex bohemica Ophioglossum vulgatum Limosella aquatica Potamogeton gramineus Ranunculus rionii Samolus valerandi Triglochin maritimum

Bryophytes

Dicrane vert Dicranum viridae Directive habitat Annexe II

Espèces animales

Insectes

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	Directive Habitats annexe II Protection nationale
Cuivré des marais	Thersamolycaena dispar	Directive Habitats Annexes II et IV Livre rouge tome 1

Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Crapaud commun	Bufo bufo	Protection nationale Livre rouge tome 1
Grenouille de Lesson	Rana lessonae	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Grenouille rousse	Rana temporaria	Protection nationale
Grenouille verte	Rana esculenta	Protection nationale
Rainette verte	Hyala arborea	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Protection nationale Livre rouge tome 1
Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	Protection nationale Directive habitat Annexes II et IV Livre rouge tome 1
Triton alpestre	Triturus alpestre	Protection nationale Livre rouge tome 1
Triton crêté	Triturus cristatus	Protection nationale Directive habitat Annexes II et IV Livre rouge tome 1
Triton palmé	Triturus helveticus	Protection nationale Livre rouge tome 1

Oiseaux

Les données oiseaux sont issues des données Natura 2000, les oiseaux ont été observés sur l'ensemble de l'étang et de ses alentours.

Dans le tableau, « Liste rouge » correspond aux oiseaux notifiés dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999)

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Aigle botté	Hieraaetus pennatus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle Passage migratoire
Aigle criard	Aquila clanga	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Hivernant
Aigrette garzette	Egretta garzetta	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Alouette des champs	Alauda arvensis	Directive oiseaux II Liste rouge	Permanent
Alouette Iulu	Lullula arborea	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Autour des palombes	Accipiter gentilis	Protection nationale	Permanent
Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Barge à queue noire	Limosa limosa	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Barge rousse	Limosa lapponica	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Bec croisé des sapins	Loxia curvirostra	Protection nationale	Présence accidentelle
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	
Bécasseau cocorli	Calidris ferruginea	Protection nationale	Passage migratoire
Bécasseau de Temmick	Calidris temminckii	Protection nationale	Présence accidentelle
Bécasseau maubèche	Calidris canutus	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Bécasseau minute	Calidris minuta	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Bécasseau sanderling	Calidris alba	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Bécasseau tacheté	Calidris melanotus		Présence accidentelle
Bécasseau variable	Calidris alpina	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Bécassine sourde	Lymnocryptes minimus	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	Protection nationale	Passage migratoire
Bergeronnette grise	Motacilla alba	Protection nationale	Nicheur
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	Protection nationale	Nicheur
Bernache du Canada	Branta canadensis	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Hivernant
Bernache nonette	Branta leucopsis	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Blongios nain	Ixobrychus minutus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Bondrée apivore	Pernis apivorus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Nicheur
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	Protection nationale	Permanent
Bruant des neiges	Plectrophenax nivalis	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	Protection nationale	Nicheur
Bruant jaune	Emberiza citrinella	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Bruant ortolan	Emberiza hortulana	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Bruant proyer	Miliaria calandra	Protection nationale	Nicheur
Busard cendré	Circus pygargus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Hivernant
Buse pattue	Buteo lagopus	Protection nationale	Présence accidentelle
Buse variable	Buteo buteo	Protection nationale	Permanent
Butor étoilé	Botaurus stellaris	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Permanent
Caille des blés	Coturnix coturnix	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur
Canard chipeau	Anas strepera	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur Hivernant
Canard colvert	Anas platyrhynchos	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Canard pilet	Anas acuta	Directive oiseaux annexe II	Hivernant
		Liste rouge	Passage migratoire
Canard siffleur	Anaspenelope	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Canard souchet	Anas clypeata	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	Protection nationale	Nicheur
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	Directive oiseaux annexe II	Passage migratoire
Chevalier arlequin	Tringa erythropus	Directive oiseaux annexe II	Passage migratoire
Chevalier cul blanc	Tringa ochropus	Protection nationale	Passage migratoire
Chevalier gambette	Tringa totanus	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Chevalier guignette	Actitis hypoliocus	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Chevalier sylvain	Tringa glareola	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Chevêche d'Athena ou Chouette chevêche	Athene noctua	Protection nationale Liste rouge	Nicheur Permanent
Choucas des tours	Corvus monedula	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Permanent
Chouette effraie	Tyto alba	Protection nationale Liste rouge	Nicheur Permanent
Chouette hulotte	Strix aluco	Protection nationale	Permanent
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Permanent Nicheur Hivernant
Cigogne noire	Ciconia nigra	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Passage migratoire
Cochevis huppé	Galerida cristata	Protection nationale Liste rouge	Permanent
Combattant varié	Philomachus pugnax	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Corbeau freux	Corvus frugileus	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Corneille noire	Corvus corone corone	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Coucou gris	Cuculus canorus	Protection nationale	Nicheur
Courlis cendré	Numenius arquata	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire Hivernant
Courlis corlieu	Nulenius phaeopus	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Crabier chevelu	Ardeola ralloides	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Cygne chanteur	Cygnus cygnus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Hivernant
Cygne de Bewick	Cygnus columbianus		Hivernant
Cygne tuberculé	Cygnus olor	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Passage migratoire
Eider à duvet	Somateria mollissima	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Epervier d'Europe	Accipiter misus	Protection nationale	Permanent
Erismature à tête blanche	Oxyura leucocephala	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Etourneau sansonnet	Strurnix vulgaris	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	Protection nationale Liste rouge	Permanent
Faucon émerillon	Falco columbarius	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant Présence acidentelle
Faucon hobereau	Falco subbuteo	Protection nationale	Nicheur
Faucon Kobez	Falco vespertinus	Protection nationale	Présence accidentelle
Faucon pèlerin	Falco peregrinus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Protection nationale	Nicheur
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	Protection nationale	Nicheur
Fauvette des jardins	Sylvia borin	Protection nationale	Nicheur
Fauvette grisette	Sylvia communis	Protection nationale	Nicheur
Foulque macroule	Fulica atra	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Fuligule milouin	Aythya ferina	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Passage migratoire Hivernant
Fuligule milouinan	Aythya marila	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Fuligule morillon	Aythya fuligula	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Passage migratoire
Fuligule nyroca	Aythya nyroca	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Garrot à oeil d'or	Bucephala clangula	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Geai des chênes	Garrulus glandolorius	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Gobemouche à collier	Ficedula albicollis	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Gobemouche gris	Muscicapa striata	Protection nationale	Nicheur
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Goéland argenté	Larus argentatus	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Goéland cendré	Larus canus	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Goéland leucophée	Larus cachinnans	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Gorgebleue à miroir	Luscinia svecica	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	Protection nationale	Hivernant Permanent
Grand gravelot	Charadrius hiaticula	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Grande aigrette	Egretta alba	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant Passge migratoire
Gravelot à collier interrompu	Charadius alexandrinus	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Grèbe à cou noir	Podiceps nigricollis	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire Nicheur
Grèbe castagneux	Podiceps rubicollis	Protection nationale	Permanent
Grèbe esclavon	Podiceps auritus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Grèbe huppée	Podiceps cristatus	Protection nationale	Permanent
Grèbe jougris	Podiceps grisegena	Protection nationale	Passage migratoire
Grimpereau des bois	Certhia brachydactyla	Protection nationale	Permanent
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	Protection nationale	Permanent
Grive draine	Turdus viscicorus	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Grive litorne	Turdus pilaris	Directive oiseaux annexe II	Hivernant Permanent Passage migratoire
Grive musicienne	Turdus philomelos	Directive oiseaux annexe II	Nicheur
Gros-bec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	Protection nationale	Permanent
Grue cendrée	Grus grus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire Hivernant
Guifette leucoptère	Chlidonias linia	Protection nationale	Passage migratoire
Guifette moustac	Chlidonias hybridus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Guifette noire	Chlidonias niger	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Harelde boréale	Clangula hyemalis	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Harle bièvre	Mergus merganser	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Harle huppé	Mergus seccator	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Harle piette	Mergus albellus	Protection nationale Liste rouge	Hivernant
Héron cendré	Ardea cinerea	Protection nationale	Permanent
Héron pourpré	Ardea purpurea	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Hibou des marais	Asio flammeus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Hibou moyen duc	Asio otus	Protection nationale	Permanent
Hirondelle des fenêtres	Delichon urbica	Protection nationale	Nicheur
Hirondelle des rivages	Riparia riparia	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Huîtrier pie	Haemotopus ostralegus	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Huppe fasciée	Upupa epops	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Hypolaïs ictérine	Hippolais icterina	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	Protection nationale	-
Jaseur boréal	Bombycilla garrulus	Protection nationale	Présence accidentelle
Labbe à longue queue	Stercorarius Longicaudus	Protection nationale	Présence accidentelle
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	Protection nationale	Nicheur
Locustelle luscinoïde	Locustella luscinioides	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Locustelle tachetée	Locustella naevia	Protection nationale	Nicheur
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	Protection nationale	Nicheur
Macreuse brune	Melanitta fusca	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Macreuse noire	Melanitta nigra	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Marouette ponctuée	Porzana porzana	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Marouette poussin	Porzana parva	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Martin pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Permanent
Martinet noir	Apus apus	Protection nationale	Nicheur
Merle noir	Turdus merula	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	Protection nationale	Permanent
Mésange à moustache	Panurus biarmicus	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Mésange bleue	Parus caeruleus	Protection nationale	Permanent
Mésange boréale	Parus montanus	Protection nationale	Permanent
Mésange charbonnière	Parus major	Protection nationale	Permanent
Mésange huppée	Parus cristatus	Protection nationale	Permanent
Mésange nonnette	Parus palustris	Protection nationale	-
Milan noir	Milvus migrans	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Milan royal	Milvus milvus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Passage migratoire
Moineau domestique	Passer domesticus	Protection nationale	Permanent
Moineau friquet	Passer montanus	Protection nationale Liste rouge	Permanent

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Mouette mélocéphale	Larus melanocephalus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Mouette pygmée	Larus minutus	Protection nationale Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Mouette rieuse	Larus ridibundus	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Permanent
Mouette tridactyle	Rissa tridactyla	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Nette rousse	Netta rufina	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Oie à bec court	Anser brachyrhynchus	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Oie cendrée	Anser anser	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire Hivernant
Oie des moissons	Anser fabalis	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Oie rieuse	Anser albifons	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Pélican blanc	Pelecanus onocrotalus	Directive oiseaux annexe I	
Perdrix grise	Perdrix perdrix	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent
Petit gravelot	Charadrius dubius	Protection nationale	Passage migratoire
Phalarope à bec étroit	Phalaropus lobatus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle
Phalarope à bec large	Phalaropus fulicarius	Protection nationale	Présence accidentelle
Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Pic cendré	Picus canus	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Pic épeiche	Dendrocopos major	Protection nationale	Permanent
Pic épeichette	Dendrocopos minor	Protection nationale	Permanent
Pic mar	Dendrocopos medius	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Permanent
Pic noir	Dryocopus martius	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Permanent
Pic vert	Picus viridis	Protection nationale Liste rouge	Permanent
Pie bavarde	Pica pica	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pie grièche à tête rousse	Lanius senator	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Pie-grièche grise	Lanius excubitor	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Pigeon biset	Columba lina	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur
Pigeon colombin	Columba oenas	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent
Pigeon ramier	Columba palumbus	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Protection nationale	Permanent

Nom vernaculaire Pinson du Nord	Nom latin Fringilla montifringilla	Type de protection Protection nationale	Fréquence Hivernant
Pipit à gorge rousse	Anthus cervinus	T TO COULOTT HALIOTICIO	Présence accidentelle
Pipit des arbres	Anthus trivialis	Protection nationale	Nicheur
Pipit farlouse	Anthus pratensis	Protection nationale	Passage migratoire
Pipit spioncelle	Anthus spinoletta	Protection nationale	Présence accidentelle
Plongeon à bec blanc	Gavia adamsii	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Plongeon arctique	Gavia arctica	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Plongeon catmarin	Gavia stellata	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Plongeon imbrin	Gavia immer	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Pluvier argenté	Pluvialis squatarola	Directive oiseaux annexe II	Passage migratoire
Pluvier doré	Pluvialis apricaria	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	Protection nationale	Nicheur
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix	Protection nationale	Nicheur
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	Protection nationale	Nicheur
Poule d'eau	Gallinula Chloropus	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pygargue à queue blanche	Halieatus albicilla	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Râle d'eau	Rallus aquaticus	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent
Rémiz penduline	Rémiz pendulinus	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Roitelet huppé	Regulus regulus	Protection nationale	Permanent
Roitelet triple bandeau Rossignol philomène	Regulus ignicapillus Luscinia	Protection nationale	Permanent Nicheur
1 tooolighor printerile	megarynchos	Protection nationale	Monour
Rouge-gorge familier	Erithacus rubecula	Protection nationale	Permanent
Rouge-queue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	Protection nationale	-
Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaeus	Protection nationale	Nicheur
Rousserolle turdoïde	Acrocephalus arundinaceus	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Rousserolle verderolle	Acrocephalus palustris	Protection nationale	Nicheur
Sarcelle d'été	Anas querquedula	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur Passage migratoire
Sarcelle d'hiver	Anas crecca	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Serin cini	Serinus serinus	Protection nationale	Nicheur
Sitelle torchepot	Sitta europaea	Protection nationale	Permanent

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Sizerin flammé	Carduelis flammea	Protection nationale	Hivernant
Spatule blanche	Platalea leucorodia	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Sterne arctique	Sterna paradisaea	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle
Sterne caspienne	Sterna caspia	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle
Sterne caugek	Sterna sandvicensis	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Sterne naine	Sterna albifrons	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Tadorne casarca	Tadorna ferruginea	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle Passage migratoire
Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	Protection nationale	Passage migratoire
Tarier des prés	Saxicola rubetra	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tarier pâtre	Saxicola torquata	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	Protection nationale Liste rouge	Hivernant
Torcol fourmilier	Jynx torquilla	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tournepierre à collier	Arenaria interpres	Protection nationale	Présence accidentelle
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	Directive oiseaux annexe II	Nicheur
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	Protection nationale	Permanent
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Hivernant
Vanneau sociable	Vanellus gregarius	Protection nationale	Présence accidentelle
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	Protection nationale	Permanent

Mammifères

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Blaireau	Meles meles	Livre rouge tome1
Chat sauvage	Felis sylvestris	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris	Protection nationale
Noctule commune	Nyctalus noctula	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1

Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome1
Vespertilion à moustaches	Myotis mystacinus	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome1
Vespertilion de Bechstein	Myotis bechsteini	Protection nationale Directive habitat Annexes II et IV Livre rouge tome 1
Vespertilion de Daubenton	Myotis daubentoni	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1

Parc naturel régional de Lorraine Logis Abbatial – Rue du Quai BP35 54702 PONT-A-MOUSSON



Mission «Observatoire du patrimoine naturel »

Chargée de mission

Anne-Sophie CHAPLAIN: 03 83 84 25 36